



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2794

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2794**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un évènement en résonance à Jazz à Vienne 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Pôle métropolitain réunit la Métropole de Lyon, la Métropole de Saint Étienne, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), Vienne Condrieu Agglomération, Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de communes de l'est lyonnais (CEEL).

Afin de faire rayonner sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain les grands événements que sont les Biennales de la danse et d'art contemporain pour la Métropole de Lyon, Jazz à Vienne pour Vienne Condrieu Agglomération, la Biennale du design pour Saint Etienne Métropole, le festival Nouvelles voix pour Villefranche Beaujolais Saône et la Biennale des arts du cirque pour la CAPI, chaque agglomération organise des manifestations en résonance à ces propositions.

Le soutien de la Métropole à l'organisation d'une résonance à la Biennale internationale des arts du cirque organisée par la CAPI a déjà été approuvé lors de la séance du Conseil métropolitain du 27 avril 2018.

Jazz à Vienne est la principale manifestation jazz du territoire réunissant, depuis plus de 30 ans et durant 15 jours, de grands musiciens de jazz sur le site du Théâtre antique de Vienne (8 000 places). Plus grand festival de Rhône-Alpes, avec 175 000 spectateurs, membre d'International jazz festival organisation, il fait partie du patrimoine mondial du jazz.

C'est dans ce cadre, et en lien avec l'organisation de l'édition 2018 de Jazz à Vienne porté par Vienne Condrieu Agglomération, que la Métropole souhaite soutenir le projet porté par l'association Rassemblement d'énergies pour la sauvegarde d'un espace artistique utopique (RESEAU), visant à proposer aux spectateurs une résonance à la 38<sup>ème</sup> édition de Jazz à Vienne qui se tiendra du 28 juin au 13 juillet 2018.

**I - Bilan de la résonance 2017**

Par délibération n° 2017-2186 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 7 520 € au profit de l'association RESEAU pour la résonance à l'édition 2017 de Jazz à Vienne qui s'est déroulée du 3 au 7 juillet 2017.

Cette 3<sup>ème</sup> édition a proposé 4 soirées de concerts gratuits au Périscope et à l'église Sainte Blandine. Les 6 groupes accueillis ont permis au public de découvrir des artistes français représentant une facette singulière et originale du jazz d'aujourd'hui.

La fréquentation est en légère augmentation par rapport à 2016. Le Périscope a ainsi accueilli un peu plus de 500 personnes sur la semaine de l'évènement.

En parallèle, 4 chercheurs ou journalistes ont réagi à la question "Est-il encore pertinent d'évoquer une scène jazz française ?".

Chaque texte a été édité et diffusé auprès du public les soirs de concert, ainsi que sur le site internet du Périscope et les réseaux sociaux.

## II - Programme de la résonance Jazz à Vienne 2018 au Périscope de Lyon

Pour cette résonance, qui se déroulera du 4 au 6 juillet, l'espace du Périscope sera repensé en café-culture autour du jazz avec un aménagement spécifique de l'intérieur et de la terrasse ouverte vers l'extérieur et au public de passage. Pour la partie "live", comme lors des 3 dernières éditions, des cartes blanches seront proposées à de jeunes artistes français dont le travail actuel représente une face singulière du jazz d'aujourd'hui. Ces concerts se dérouleront durant 3 soirées à partir de 19 heures, avec 2 groupes programmés chaque soir. L'entrée sera gratuite.

Après le succès de cette initiative rencontré dès la 1<sup>ère</sup> édition en 2015, de nouveaux chercheurs ou journalistes seront invités à réagir à une nouvelle question relative au Jazz et à son actualité. La question posée créera un double lien entre le festival Jazz à Vienne et le Périscope d'une part, et entre la tradition et le jazz actuel d'autre part. Ces articles seront diffusés durant les soirées de concert au Périscope avec un affichage en grand format et sur internet via le site du Périscope et les réseaux sociaux.

En collaboration avec Jazz à Vienne, une dizaine de programmeurs étrangers sera invitée à découvrir la scène émergente française entre Jazz à Vienne et le Périscope à l'occasion de ces 3 soirées. En parallèle, des rencontres et des tables rondes auront lieu au "Lobster", espace de travail partagé et d'accompagnement des professionnels adossé au Périscope, réunissant cette délégation de programmeurs et des artistes, producteurs et directeurs artistiques de la Métropole.

## III - Budget prévisionnel 2018 de la manifestation

Charges	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
achats de spectacles	6 000	4 500
salaires bruts techniciens inter	550	550
charges sociales	250	275
repas artistes	240	495
voyages et déplacements artistes	800	800
hébergements artistes	600	1 125
communication	600	600
locations matériel technique	150	150
fournitures bar catering	900	225
taxe de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	390	360
<b>Total</b>	<b>10 480</b>	<b>9 080</b>
Produits		
ventes bar 20 %	2 960	1 200
subvention Métropole de Lyon	7 520	5 000
apport Périscope		2 880
<b>Total</b>	<b>10 480</b>	<b>9 080</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le Périscope" pour l'organisation d'une résonance de Jazz à Vienne pour l'année 2018.

Une convention permet de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le Périscope" pour l'organisation d'une résonance de l'édition 2018 du festival Jazz à Vienne,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association RESEAU définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**